

Covid 19 - L'UPPA accompagne ses étudiants.



Conformément aux instructions du président de la République, l'UPPA a fermé ses portes mardi 17 mars 2020 à midi et mis en œuvre un plan de continuité d'activité incluant un plan de continuité pédagogique, permettant d'accompagner au mieux ses étudiants.

Du Plan de continuité d'activité...

Les étudiants ont pu continuer à suivre leurs cours à distance grâce aux équipes pédagogiques et aux scolarités des trois collèges universitaires et aux ingénieurs pédagogique numérique qui ont œuvré pour garder le lien et faciliter l'usage des outils disponibles : dépôt de cours en ligne, création de vidéos, réunions et classes virtuelles, [plateforme pédagogique E-Learn](#) et ressources pédagogiques en ligne.

Les étudiants ont également pu bénéficier d'un fort accompagnement de la part des services universitaires - [médecine de prévention](#), assistance sociale, scolarité centrale, relations internationales, bibliothèques, centre de langues, service d'orientation, service des sports, service culturel - qui ont mis en place ses services à distance chacun dans leurs domaines d'activité. Le service communication a également mis en place de nouveaux outils de communication pour garder le lien avec les étudiants, tel qu'un [groupe Facebook](#) animé par des étudiants santé relais, [une newsletter envoyée trois fois par semaine sur leur messagerie universitaire](#) ainsi qu'une boîte à questions.

Enfin, pour les étudiants les plus isolés, l'UPPA a octroyé une aide exceptionnelle (matérielle ou financière) pour résoudre leur problème de connexion.

... au Plan de reprise d'activité

Le gouvernement a annoncé un déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020 autorisant une reprise de l'activité des établissements d'enseignement et de recherche, l'UPPA a donc préparé un Plan de reprise d'activité respectant les recommandations générales du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Parmi les mesures décrites dans le PRA de l'UPPA, les étudiants ne sont pas autorisés à revenir sur les campus de l'UPPA jusqu'à la rentrée universitaire de septembre 2020. Les examens (1ère et 2e sessions) et les inscriptions de juillet seront réalisés en ligne et à distance.

En effet, les collèges universitaires ont organisé les sessions d'examens de sorte que les étudiants puissent passer leurs épreuves à distance, dans le respect du calendrier universitaire initialement prévu, afin de ne pas les pénaliser dans leur projet de poursuites d'études.

Les équipes pédagogiques et les services universitaires restent mobilisés pour accompagner au mieux les étudiants dans cette période d'examens.